

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No: R-3662-2008

Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2008;

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO;

Demanderesse

- ET -

OPTION CONSOMMATEURS, 2120 rue
Sherbrooke Est, bureau 604, Montréal
(Québec), H2K 1C3;

Intervenante

DEMANDE D'INTERVENTION D'OPTION CONSOMMATEURS

AU SOUTIEN DE CETTE DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

1. Option consommateurs entend intervenir auprès de la Régie de l'énergie dans le cadre de la demande de Société en commandite Gaz Métro (« SCGM ») de modifier ses tarifs à compter du 1^{er} octobre 2008;

Présentation de l'intervenante et de ses intérêts

2. Option consommateurs a été constituée en 1983. Elle a succédé à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal, qui existait depuis 1967. Option consommateurs est une association coopérative de défense et de promotion des droits et intérêts des consommateurs. Elle s'intéresse activement aux questions liées à la facture énergétique;
3. Ainsi, elle intervient régulièrement auprès des distributeurs d'énergie pour faciliter la conclusion d'ententes relatives au règlement de comptes en souffrance de clients;

4. Option consommateurs offre un service d'aide et de soutien technique aux consommateurs qui désirent déposer une plainte auprès des entreprises d'utilité publique;
5. Depuis septembre 1996, elle gère différents projets d'intervention en efficacité énergétique auprès de personnes à faible revenu à Montréal;
6. Depuis décembre 1997, elle est intervenue fréquemment auprès de la Régie de l'énergie dans le cadre des audiences concernant les activités de SCGM, Gazifère inc. et Hydro-Québec et ce, tant dans leurs activités de distribution que dans leurs activités de transport. Son statut d'intervenante a été reconnu et ses interventions ont été jugées utiles et pertinentes par la Régie dans maints dossiers;

Motifs à l'appui de l'intervention

7. À titre d'organisme voué à la défense des intérêts des consommateurs résidentiels, particulièrement des consommateurs à faible revenu, Option consommateurs possède un intérêt général en matière de tarification et de réglementation;
8. Option consommateurs, à la suite de l'examen de la requête de SCGM, veut se pencher sur les impacts, pour les consommateurs résidentiels, de la demande relative à l'établissement des tarifs de SCGM à compter du 1^{er} octobre 2008;
9. Au fil des ans et afin de défendre les intérêts des consommateurs résidentiels, Option consommateurs est intervenue régulièrement devant la Régie de l'énergie, entre autres, dans les dossiers R-3510-2003, R-3523-2003, R-3537-2004, R-3541-2004, R-3552-2004, R-3529-2004, R-3559-2005, R-3587-2005, Phase I et Phase II, R-3596-2006 Phase I et Phase II, R-3599-2006 et R-3630-2007;
10. Par son intervention dans le présent dossier, Option consommateurs souhaite représenter et promouvoir les droits et les intérêts des consommateurs résidentiels de gaz naturel puisque la décision qui sera rendue par la Régie aura un impact direct sur ceux-ci;

Conclusions recherchées et intervention

11. Compte tenu que Gaz Métro n'a pas encore déposé l'ensemble de sa preuve, Option consommateurs n'est pas en mesure d'énoncer de manière spécifique l'ensemble des conclusions recherchées. Celles-ci se préciseront au cours de l'évolution et de l'étude du dossier;
12. Néanmoins, dans le cadre de son intervention, Option consommateurs entend analyser et faire des représentations, le cas échéant, notamment de la façon suivante :

- a) en étudiant la preuve soumise dans le cadre de la Phase I relativement aux modifications proposées au compte d'écart de coût cumulatif de la fourniture de gaz naturel et de gaz de compression afin d'assurer que les changements apportés au mécanisme d'ajustement mensuel des tarifs ne défavorisent pas les clients dont elle représente les intérêts;
- b) en participant activement à toute autre étape établie ultérieurement par la Régie dans le cadre de la Phase II du présent dossier, y compris le groupe de travail qui sera mis en place, le cas échéant, et l'audience relative à cette deuxième phase de la cause tarifaire;
13. Les changements aux tarifs de Gaz Métro pourraient avoir des conséquences directes et significatives sur les clients représentés par Option consommateurs. Par son intervention, l'organisme vise donc à assurer que les composantes des tarifs soient réparties de manière juste et raisonnable et que le texte des tarifs ne crée aucune ambiguïté ou situation pouvant défavoriser les clients dont les intérêts sont défendus par l'organisme;
14. Option consommateurs entend également s'assurer qu'entre autres, le plan d'approvisionnement et son traitement comptable et tarifaire ne défavorisent pas les clients dont elle représente les intérêts;
15. En conséquence, Option consommateurs se réserve le droit d'intervenir activement au dossier, notamment, par le dépôt de demandes de renseignements, par le dépôt d'une preuve d'expert ou autre, par le contre-interrogatoire des témoins de SCGM et des autres intervenants ainsi que par le dépôt d'une argumentation finale à l'issue de l'audience;

Budget prévisionnel et communication avec l'intervenante

16. Option consommateurs attendra les directives qui seront émises par la Régie dans une décision ultérieure quant au budget prévisionnel et au déroulement du dossier, conformément à la décision D-2008-029, section 3.2;
17. L'intervenante demande que toute communication qui lui est adressée dans le cadre du présent dossier soit acheminée à Me Éric McDevitt David, avec une copie à son analyste, Mme Cristina Romanelli. Les coordonnées de ceux-ci sont les suivantes :

Me Éric McDevitt David
BEAUREGARD DAVID
1, rue McGill, B.P. 105, Bureau 15B
Montréal, Québec, H2Y 4A3
Ligne directe : (514) 844-6250 – poste 229
Adresse électronique : edavid@bbv-avocats.ca

Cristina Romanelli
Econalysis Consulting Services
505, 80^e Avenue
Lasalle, Québec, H8R 2T5
Adresse électronique : cromanelli@econalysis.ca
Ligne directe : (514) 865-6556

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention;

ACCORDER le statut d'intervenante à Option consommateurs;

Montréal, le 18 mars 2008

Beauregard, David
par [Signature]

BEAUREGARD DAVID

Me Éric McDevitt David

1, rue McGill, B.P. 105, Bureau 15B

Montréal, Québec, H2Y 4A3

Ligne directe : (514) 844-6250 – poste 229

Télécopieur : (514) 842-5986

Adresse électronique : edavid@bbv-avocats.ca

Procureurs de l'intervenante
Option Consommateurs

